



A la Une

Nouvelle offre

05/01/2024

La directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), applicable à compter du 1er janvier 2024, va imposer progressivement à plus de 50000 entreprises européennes de publier chaque année un rapport de durabilité, preuve tangible de leurs engagements concrets. Ce rapport de durabilité devra être vérifié par un auditeur formé et salarié ou associé d'un organisme tiers indépendant (OTI). L'organisme tiers indépendant devra être accrédité par le COFRAC avant le 1er janvier 2026. Vous souhaitez vous former pour devenir auditeur CSRD ? Inscrivez-vous dès aujourd'hui à la 1ère session disponible !

**France**
Le groupe**Votre secteur d'activité****Vos besoins****Actualités****Nous rejoindre**HOME APAVE FRANCE ACTUALITÉS NEWS **UNE FORMATION POUR DEVENIR AUDITEUR DES RAPPORTS DE DURABILITÉ CSRD**

Face aux défis de la transition environnementale notamment liée aux changements climatiques, la réglementation des États membres de l'Union européenne s'est enrichie de la directive CSRD qui s'appliquera progressivement à compter du 1er janvier 2024 et deviendra obligatoire pour les ETI de plus de 250 salariés dès 2025.

Les entreprises concernées doivent pour répondre aux exigences de cette nouvelle directive rendre compte de leurs activités en termes extra financier, également appelé ESG (environnement, social, gouvernance). Elles doivent éditer un rapport de durabilité qui devra faire l'objet d'une vérification menée par des auditeurs formés et qualifiés.

Apave en tant qu'organisme leader en matière de formation professionnelle en maîtrise des risques et organisme

certificateur, propose une formation pour devenir "auditeur de rapport de durabilité et signataire des rapports d'assurance".

Début de la première session : le 19 février 2024. Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées !

[Je souhaite m'inscrire à la formation](#)

Quelles sont **les missions d'un Auditeur de rapport de durabilité** ?

Les missions d'un auditeur de performance extra-financière incluent entre autres, l'analyse de la politique et gouvernance RSE de l'entreprise, sa stratégie climat et trajectoire de décarbonation, la gestion des ressources humaines... Ces évaluations contribuent à la transparence des pratiques sociales et environnementales et à la prise de décision éclairée des parties prenantes, notamment des investisseurs et des consommateurs.

Quelles sont **les modalités de formation pour être en mesure d'auditer les rapports de durabilité des entreprises** concernées par la directive CSRD dès le 1er janvier 2024 ?

Les signataires des rapports de certification devront être homologués par la H2A (Haute Autorité de l'Audit) après avoir suivi avec succès **une formation de 90h dispensée par un Organisme de Formation lui-même homologué**. Les auditeurs participant aux missions de vérification devront avoir une

connaissance approfondie des exigences des ESRS (European Sustainability Reporting Standards soit les normes européennes encadrant le reporting de durabilité) et des méthodologies associées à la certification d'un rapport de durabilité.

Pour répondre à ce besoin, Apave a développé une formation pour les auditeurs de rapport de durabilité et signataires des rapports d'assurance.

Le premier cycle de formation débutera dès la semaine du 19 février 2024 !

Vous êtes futurs signataires des avis de conformité des rapports ESG au sein d'un organisme tiers indépendant, Collaborateurs et prestataires d'un organisme tiers indépendant non-signataires des rapports ESG et devez acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une mission de certification des informations de durabilité des entreprises soumises à la CSRD cette formation est faite pour vous.

Les formateurs qui interviennent sont des experts ESG en matière environnementale, sociale ou de gouvernance avec une expérience en matière de vérification de rapports de durabilité. Ils pourront ainsi partager au cours de la formation, leurs retours d'expériences concrets illustrés par des exemples concrets.

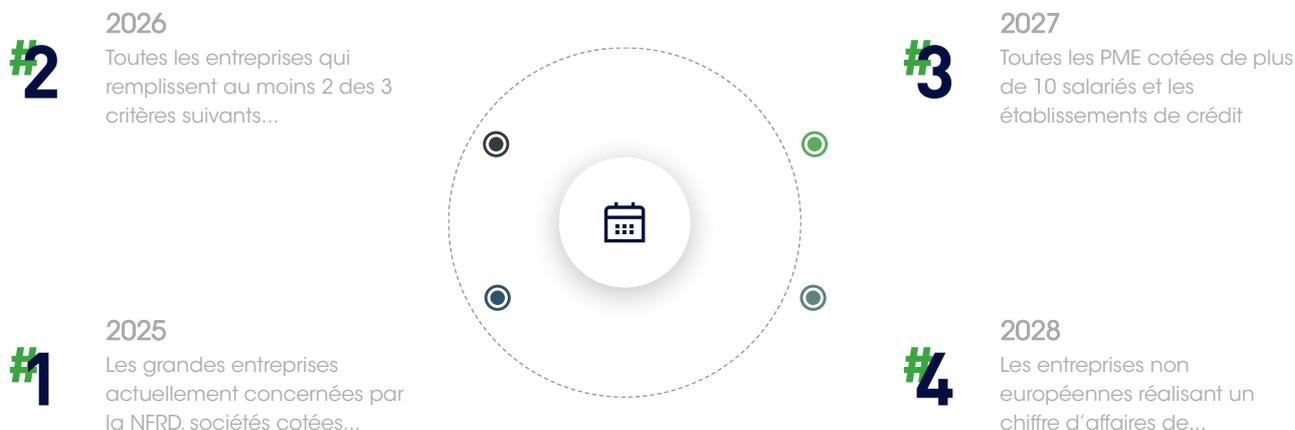
Le + Apave

[Je souhaite en savoir plus sur la session du 19 février 2024](#)

L'application de la directive CSRD en synthèse, cela change quoi ?

À compter du 1er janvier 2024, la directive CSRD viendra compléter et harmoniser la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) qui encadrait jusque-là les déclarations de performance extra-financière des sociétés européennes. Ce changement va imposer progressivement la publication d'un rapport de durabilité pour certaines entreprises.

Les entreprises concernées et le calendrier prévisionnel d'application de la directive CSRD



Ainsi, selon les modalités mentionnées ci-dessus, les entreprises devront **élaborer des rapports de durabilité conformes aux ESRS**. Les ESRS correspondent aux futurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de reporting européens.

Cette nouvelle contrainte vise à faciliter la communication à toutes les parties prenantes dans l'écosystème des entreprises concernées et homogénéiser les pratiques en matière de reporting durabilité. Ces reportings devront faire l'objet d'un audit qui devra être réalisé par un auditeur de performance extra-financière formé à ce nouveau dispositif.

[Je souhaite m'inscrire à la formation](#)

Apave accompagne les acteurs économiques **depuis plus de 150 ans pour développer la maîtrise des risques...**

...et intégrer cette dimension clé dans les grandes transitions auxquelles nous faisons face !

Les enjeux liés à la transition environnementale et la réglementation associée imposent aux entreprises de faire appel à un partenaire de confiance et expert de ces sujets qui portent une forte dimension technique au surplus de la dimension stratégique.

Ce partenaire doit non seulement être capable d'anticiper les risques, de décrypter les impacts techniques concrets à prendre en compte mais également d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route dessinée par l'entreprise pour s'engager dans une démarche pragmatique en toute sécurité.

Le groupe Apave, organisme tiers de confiance, a développé une approche spécifique adossée à ses expertises et sa connaissance terrain pour proposer des accompagnements pragmatiques à ses clients, facteurs clés de succès d'une transition réussie. Forts de nos 5 métiers complémentaires, nos équipes sont à vos côtés pour accompagner chaque étape de vos projets de transition environnementale :

- mener la 1^{ère} étape d'audit et de diagnostic
- définir les actions prioritaires à mettre en place
- développer les compétences de vos collaborateurs et collaboratrice
- réaliser les vérifications utiles et développer la sécurité technique de vos projets
- vous accompagner dans la rédaction de votre rapport CSRD
- vérifier votre rapport CSRD (Apave Certification / RSE France)

Sur le même

thème



Gardons contact



Le Groupe

Votre secteur d'activité

Vos besoins

Actualités

- Agroalimentaire
- Biens de consommation & Retail
- Biens industriels & Manufacturing
- Construction
- Energies
- Industrie chimique
- Infrastructures
- Santé & Médico-social
- Services publics & Collectivités
- Télécoms & Digital
- Tertiaire
- Tourisme
- TPE-PME et Indépendants
- Transports

- Former vos équipes
- Rechercher une prestation
- Vérifier votre conformité
- Exploiter en toute sécurité
- Préserver la Santé - Sécurité de l'Homme au Travail
- Maîtriser vos risques environnementaux
- Maîtriser vos risques numériques
- Auditer - Certifier - Labelliser
- Construire, exploiter et rénover en toute sécurité
- Découvrir nos gammes de solutions digitales
- Développer la sobriété énergétique en toute sécurité
- Réaliser votre auto-diagnostic
- Tester et qualifier vos produits

- News
- eWorkshops
- Publications
- Communiqués de presse

Formez vos équipes

- Amiante
- Atmosphère explosive ATEX
- Bâtiment Travaux Publics
- Batteries électriques
- CACES Levage Manutention

Echafaudages

Electricité

Energies et transition énergétique

Environnement Qualité Risques Industriels

Equipements sous pression

Formation de formateurs

Incendie

Mobilité électrique

Nucléaire

Production maintenance industrielle

Rayonnements radioprotection PCR

Risques numériques et cybersécurité sureté et malveillance

Santé sécurité au travail

Soudage Contrôle non destructif CND

Travail en hauteur



[Mentions légales](#)

[RGPD](#)

[Contact](#)

[Politique de confidentialité](#)

